



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2005/44 – 1er novembre 2005

SOMMAIRE

4 PAGES

- | | |
|---|--------|
| ⇒ Lettre commune des organisations syndicales adressée au Ministre de la Fonction Publique, M. Christian JACOB | 1 |
| ⇒ Compte rendu du groupe de travail relatif au Livre blanc du 6 octobre 2005. | 2 et 3 |
| ⇒ Compte rendu du groupe de travail relatif au rapprochement des laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF du 12 octobre 2005. | 3 et 4 |
| ⇒ Commentaires et résultats de la CAPC n°3 réunie le 20 octobre 2005. | 4 |

Lettre commune des organisations syndicales adressée au Ministre de la Fonction Publique, M. Christian JACOB

Les organisations syndicales de fonctionnaires

CFDT – CGC – CGT – FO – UNSA – FSU –

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction Publique
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 18 octobre 2005

Monsieur le Ministre,

Les personnels de la Fonction publique (Etat – territoriale – hospitalière) ont de nouveau participé massivement à une journée nationale d'action le 4 octobre : pour la troisième fois depuis le début de l'année ils ont fait grève avec des taux de participation importants.

Ils ont montré leur volonté d'obtenir :

- une politique de l'emploi statutaire garantissant un service public répondant aux besoins de la population ;
- la défense et l'amélioration de leurs garanties statutaires ;
- des mesures ambitieuses en matière de salaire et pension, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la refonte de la grille, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Des attentes aussi fortement exprimées ne peuvent rester sans réponse de la part du gouvernement.

Vous avez organisé trois séances de travail auxquelles nous avons participé ; à présent il s'agit d'ouvrir sans attendre des négociations sur les revendications portées par les personnels.

C'est sur ces bases que nous vous demandons d'obtenir du Premier ministre un mandat clair de négociation et d'ouvrir, dans les meilleurs délais, des négociations, portant prioritairement sur le pouvoir d'achat et la revalorisation du point d'indice.

Les personnels attendent un signe fort de votre part ; faute de ce signe, nos organisations se rencontreront pour décider des suites à donner.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'ensemble des organisations syndicales
de fonctionnaires :

CFDT ; CGC ; CGT ; FO ; UNSA ; FSU

Gérard ASCHIERI

Compte rendu du groupe de travail relatif au Livre blanc du 6 octobre 2005

Le groupe de travail, présidé par M. MONGIN, directeur général, avait pour objectif de présenter le « Livre blanc sur le dédouanement » et de proposer une méthode de travail aux organisations syndicales pour :

- en étudier le contenu,
- et analyser les incidences de l'évolution sur :
 - les méthodes de contrôles des flux commerciaux,
 - l'organisation interne des bureaux de douane et leur implantation.

Josiane JACOB, Xavier JOANNE et Alain LEBLANC représentaient le SNCD.

1)- La démarche du livre blanc

Elle a été engagée pour asseoir le dédouanement sur ses fondamentaux, face aux nouvelles contraintes.

Divers facteurs contraignants sont ainsi évoqués :

- la concurrence entre les administrations de l'Union européenne (17 % des opérations destinées aux entreprises françaises échappent à l'administration française et sont dédouanées aux points d'entrée dans la CEE, en particulier dans les grands ports de l'Europe du Nord) ;
- le développement du commerce international, conséquence de la réduction progressive et constante de la quotité des droits de douane ;
- et, en parallèle, l'émergence de la notion de risque qui doit être prise en considération. Les crises sanitaires et les dangers de tout ordre ... doivent être intégrés pour répondre aux attentes des citoyens et à leurs attentes de sécurité.

Face à cette évolution, **la douane doit trouver un nouvel équilibre entre :**

- **Facilitation,**
- **et Contrôle.**

Cette évolution ne manquera pas de susciter **une remise en cause :**

- **des métiers** actuels pour le dédouanement, l'activité fiscale, la comptabilité ;
- **de l'organisation interne du bureau de douane**, structurée autour de la section et de la visite,
- **de l'organisation territoriale ;**
- **des moyens informatiques ;**
- **de la politique des contrôles** et de la lutte contre la fraude.

2)- Les axes de réflexion

En complément à cette présentation de la démarche, des axes de réflexion ont été dénombrés. Ils seront analysés et approfondis par des groupes de travail. Sans être exhaustives, les **problématiques** suivantes ont été répertoriées :

- **les méthodes de contrôle** : orientation sur le risque «entreprise» et non plus exclusivement sur le risque «produit» ;
- Développement de la **technique de l'audit**, plus poussé et plus fréquent ;
- Développement du **contrôle de la comptabilité des entreprises** ;
- **l'évolution du concept de la douane de proximité** (le système informatique impactera ce concept inévitablement).

3)- La méthodologie

La méthode proposée par le directeur général s'articule autour de **la constitution de groupes de travail en trois phases successives.**

La première phase

Au cours de cette phase, le groupe de travail étudiera :

- les procédures de dédouanement en particulier, **les projets informatiques** (procédures de dédouanement, de prise en charge), **les simplifications, la dématérialisation** ainsi que la comptabilité (recouvrement, cautionnement et garanties) ;
- le contexte international de l'activité douanière : les évolutions de la réglementation douanière (**évolution du code des douanes communautaire**), les **méthodes de travail des autres administrations douanières**, les perspectives du commerce international ;
- **les attentes des usagers** : la typologie des usagers, les besoins des acteurs économiques, les besoins des citoyens (régulation des échanges et protection).

La deuxième phase

Elle sera consacrée à **l'organisation et au management** et comportera l'examen :

- **de l'organisation interne du bureau de douane ;**
- **du fonctionnement interne** : liaison et ligne hiérarchiques ;
- **des nouveaux métiers ;**
- **du déroulement des carrières ;**
- **de la performance et valorisation des services des opérations commerciales.**

La troisième phase

Elle portera sur :

- **la politique des contrôles**, avec l'évaluation des risques, le ciblage des contrôles, les relations entre les services des opérations commerciales et ceux de la surveillance ;
- **les autres activités du bureau de douane** : la comptabilité, la fiscalité (TSVR, DAFN, TGAP, CI).

Pour chaque thème, un groupe de travail constitué de représentants des services, d'experts et d'usagers se réunira au niveau national ;

La réunion au niveau régional de groupes de travail n'est pas décidée.

Chaque trimestre, les organisations syndicales seront réunies pour un point d'étape.

4)- Le calendrier

- la première phase : elle sera achevée à la fin de l'année 2005,
- la deuxième phase : elle démarrera à la fin de l'année 2005,
- la troisième phase y fera suite.

Avant l'été 2006, une étape significative dans la conduite de ces travaux devrait être atteinte afin de permettre l'élaboration d'une nouvelle organisation des services des opérations commerciales.

La consultation des différents groupes de travail sera conduite par M. LACAZE, administrateur civil, chargé de mission auprès du directeur général.

Les remarques du SNCD

Le Livre blanc est un outil de réflexion sur l'environnement de la douane française et sur les métiers du dédouanement.

A titre personnel, tout douanier peut réfuter la mondialisation, le développement des échanges et ses conséquences sur les sociétés et les économies des pays en développement et/ou les choix et décisions des responsables communautaires ou nationaux.

Pour autant, le cadre d'intervention des services douaniers français est en mutation et il est indispensable d'en tenir compte.

En maintes parties, le Livre blanc rejoint les réflexions du groupe de travail interne au SNCD consacré à l'avenir du dédouanement ; groupe auquel près de 30 collègues ont contribué au cours du premier semestre 2004. Ces réflexions ont été discutées lors du bureau national du SNCD en octobre 2004 ainsi qu'en octobre 2005 (cf. BI n° 2005/39 du 27 septembre 2005 et 2005/40 du 4 octobre 2005).

Les points de rencontre sont :

- **L'approche de contrôle par entreprise et non plus par marchandise (produit/Pays) ;**
- **le développement de l'audit ;**
- **la notion de certification ;**
- **la notion de bassin économique ;**
- **la reconnaissance de l'obligation de concilier la facilitation des échanges et politique des contrôles ;**
- **la prise en compte de l'aspect sécurité et sûreté ;**
- **la réflexion sur les nouvelles méthodes de contrôle ;**
- **la réhabilitation de la prise en charge des marchandises.**

La méthode proposée par l'administration est **en rupture par rapport aux réorganisations précédentes** qui avaient toujours pour point de départ **une enveloppe d'emplois à répartir dans l'espace**, tout en respectant le principe d'au moins une recette de douane par département. La charge de travail était avant tout une méthode de répartition des emplois budgétaires.

Le Livre blanc est consacré au dédouanement, **mission qui ne représente parfois qu'une faible partie de l'activité de certains bureaux de douane intérieurs** qui consacrent beaucoup de leur activité aux missions de fiscalité, de gestion des redevables des CI, de la TSVR etc ...

Aussi, il apparaît indispensable au SNCD de définir les fonctions exercées par les bureaux de douane. Elles peuvent être regroupées selon cinq rubriques.

Ainsi, tout bureau de douane :

- **comptabilise** (impute des garanties, encaisse, recouvre...);
- **gère** des redevables (entreprises, particuliers);
- **conseille** (entreprises, particuliers);
- **exerce des contrôles de régularité**;
- **et décline le plan de contrôle** (lutte contre la fraude).

La diversité des fonctions exercées dans les bureaux de douane laisse une grande souplesse pour l'organisation territoriale de la branche des opérations commerciales. La cartographie devra en tenir compte.

Les exigences du SNCD

Les nouvelles **contraintes de l'action douanière ne doivent pas conduire au démantèlement des services des opérations commerciales et à l'abandon du contrôle primaire des marchandises**. Les nouvelles méthodes de contrôle devront être complémentaires et devront permettre d'atteindre le nouvel équilibre entre facilité et contrôle.

Elles devront être conçues **pour revaloriser la mission de contrôle du dédouanement** sans pour autant négliger les autres missions fiscales et économiques (CI, TGAP, TIPP, TSVR...)

L'administration doit donc se donner les moyens de :

- **disposer des effectifs pour adopter les nouvelles méthodes de contrôle** ;
- **former aux nouveaux métiers émergents d'auditeur et «d'analyseur de risque»**, en déployant un plan de formation ambitieux ;
- **renforcer la qualification des agents** ;
- **définir la place et le rôle des agents de catégorie A, de l'inspecteur (responsable de visite, enquêteur ...) au cadre supérieur (chef de service, receveur, chef divisionnaire) et ceci, quels que soient les métiers exercés** ;
- **assurer le déroulement des carrières**.

La levée des incertitudes et inquiétudes du personnel passe par des réponses concrètes.

Compte rendu du groupe de travail relatif au rapprochement des laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF du 12 octobre 2005

Un groupe de travail s'est tenu le 12 octobre 2005, co-présidé par M. BONNET, directeur adjoint à la DGDDI et M. FOND, chef de service à la DGCCRF pour la présentation aux organisations syndicales du projet d'arrêté portant création du nouveau " *Service des laboratoires du ministère de l'économie des finances et de l'industrie* " (SCL), rattaché conjointement au directeur général des douanes et droits indirects et au directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Bernard CARON, Albert CASTEL et Patrick JOYEROT représentaient le SNCD.

Ce projet fait suite à l'annonce par nos ministres, lors du CTPM du 7 juillet 2005, du " *rapprochement des deux réseaux de laboratoires* " après deux ans de travaux de " *ré-ingénierie* " sur le processus d'analyse des laboratoires des douanes et des fraudes afin " *d'identifier les complémentarités techniques et réglementaire, et optimiser les matériels et les implantations géographiques des deux réseaux de laboratoires* " (cf. BI n°2005/41 du 11 octobre 2005).

- Les aspects positifs

L'article 3 du projet d'arrêté atteste que les deux administrations ont reconnu la multiplicité des missions des laboratoires, ce qui constitue un grande évolution par rapport à la première impression de l'équipe de ré-ingénierie qui pensait que le rôle de ces deux organisations se limitait à la réalisation d'analyses physico-chimiques, biologiques ou biochimiques des échantillons présentés. Ce projet de texte dit au contraire que le SCL :

- répond aux demandes d'analyses et d'expertises adressées par les services aux deux directions générales ;
- apporte conseils et appui technique et scientifique aux services ;
- adapte et met au point les méthodes d'analyse et d'essais et développe les recherches nécessaires à la bonne exécution des contrôles ;
- contribue aux processus de coopération scientifique nationale et internationale en relation avec ses missions.

Dans ses domaines de compétences, il peut répondre aux demandes de prestations émanant d'autres administrations ou de tiers. Il convient de préciser que cette phrase dans ce projet d'arrêté a provoqué de vives réactions de la part de deux organisations syndicales, par opposition au principe de facturation.

Ces compétences en matière d'expertise, d'appui et de coopération scientifique ont été affirmées en réunion. Elles tiennent compte

de la contribution sans cesse croissante des ingénieurs et directeurs des laboratoires des douanes comme conseillers scientifiques pour l'interprétation des réglementations à caractère technique. M. BONNET a lui-même affirmé la nécessité de maintenir ce haut niveau de compétence technique, au besoin en relation avec les milieux de recherche scientifique. Les missions du nouveau SCL ont été parfaitement précisées dans une fiche annexe de manière exhaustive.

Les deux directions générales ont affirmé qu'au moins un des deux chefs de service (le chef du SCL et son adjoint) serait un scientifique. Toutefois, il n'a pas été assuré qu'il s'agirait d'un agent du corps des personnels scientifiques des laboratoires !

Commentaires du SNCD : la reconnaissance du besoin du maintien de ce haut niveau de compétence scientifique est importante pour la conservation d'une proportion élevée d'agents de catégorie A. De plus, il convient absolument que l'adjoint au chef du SCL soit un directeur de laboratoire, à l'instar de l'ancien laboratoire des finances où le chef de service était assisté d'un chef du service technique, c'est-à-dire un ingénieur en chef promu au sommet de la hiérarchie des ingénieurs du corps des laboratoires.

- Les points nécessitant des précisions

- L'autonomie financière du nouveau SCL, devant bénéficier d'une dotation de la part des deux directeurs généraux, dans le cadre d'un budget opérationnel de programme, a été affirmée dans un document de présentation, mais elle n'a encore fait l'objet d'aucun projet de disposition réglementaire. Le chef du SCL devrait être le seul ordonnateur secondaire de cet organisme, et les chefs de laboratoire ne disposeraient localement d'aucune autonomie financière leur permettant de faire face à des dépenses urgentes telles que des frais de réparation d'appareils scientifiques. Le SNCD a rappelé en réunion qu'avant l'année 1988, les chefs de laboratoire de province étaient ordonnateurs secondaires. M. BONNET a répondu que cette question financière n'avait pas encore été résolue.

- Le maintien des effectifs budgétaires actuels de 330 personnes d'un côté (DGCCRF) et 131 de l'autre (DGDDI) a été affirmé, mais aucune indication n'a été donnée quant à leur implantation dans les différents laboratoires ni sur les modalités de formation professionnelle des agents des laboratoires à site unique ayant, du jour au lendemain, à réaliser des analyses pour le compte d'une administration qui leur serait préalablement étrangère. De même, la répartition des personnels entre Paris et Massy n'a fait l'objet d'aucune explication, ni les plans de charge, malgré les nombreuses questions à ce

sujet. Les réponses ont toujours été laconiques : “ *Le chef du SCL décidera* ” ... “ *le chef d’établissement décidera* ” !

- L’organigramme du SCL et la liste des 11 laboratoires ont été communiqués. Il reste beaucoup d’inconnues à éclaircir :

*la nature et le rôle de l’unité de direction citée à l’article 2 du projet d’arrêté ;

* le maintien d’un comité scientifique existant actuellement à la DGCCRF ;

*le type d’organisation de la qualité ...

Or, les réponses ont encore été les mêmes : “ *Le chef du SCL décidera* ” ... “ *le chef d’établissement décidera* ” !

- La DGCCRF a estimé qu’il était urgent de disposer d’un moyen informatique permettant de faire apparaître des indicateurs de gestion communs. Autrement dit, nos partenaires sont pressés de piloter le projet de révision du système informatisé de gestion des laboratoires et de concevoir un système commun calqué sur le leur, ori-

enté sur le coût des analyses, alors que le système informatique des laboratoires des douanes est fondé sur la traçabilité des analyses et expertises effectuées.

- **Les deux administrations ont affirmé que la date du 1^{er} janvier 2007 était une date ferme et définitive, et que le projet d’arrêté devait être déposé à la signature de nos ministres avant le 31 décembre 2005.** Elles ont estimé qu’une année était désormais suffisante pour boucler cette réforme, malgré la nécessité d’une révision de l’informatique, des statuts des personnels, des problèmes d’organisation du SCL au niveau central, à Paris/Massy, au Havre (Rouen) ...

Commentaires du SNCD : l’on observe dans cette réforme en cours beaucoup de précipitation après un excès de lenteur, beaucoup de faits accomplis - venant notamment de la part de la DGCCRF -, beaucoup d’incertitudes... et surtout un grand manque d’initiative de la part de la DGDDI.

Le prochain groupe de travail est programmé le 3 novembre 2005.

Commentaires et résultats de la CAPC n° 3 réunie le 20 octobre 2005

La C.A.P.C. était présidée par M. BONNET, assisté de M. GARCIA et de leurs collaborateurs.

François ALBINI, Eric BERDAL, Jacques DEFFIEUX et Annette PROVOST représentaient le SNCD.

Les candidats étaient au nombre de 20 pour 31 postes proposés. 7 candidatures émanaient de collègues ayant une date d’affectation à la résidence postérieure au 31 décembre 2003 : en conséquence, ces candidatures ont été rejetées par la direction générale. Cet élément a amené M. BONNET à rappeler l’importance qu’il attachait au respect de la règle des 2 ans pour les mutations au titre des postes de chefs de service ou suite à promotion au grade de RP2.

Les postes de chefs de service à la DNRED n’ont pas été pourvus compte tenu de l’absence de candidats ayant le profil souhaité par la direction générale. Les élus du SNCD ont contesté cette approche en tenant compte de la qualité du dossier d’un candidat.

1 - L’affectation en qualité de receveur principal de 2^{ème} classe comptable à :

Carcassonne CRD (DR de Perpignan) : de **M. Gilbert BOSC**, receveur principal de 2^{ème} classe comptable à Privas (DR de Lyon) ; Chalon sur Saône CRD (DR de Bourgogne) : de **M. Louis LEGUY**, receveur principal de 2^{ème} classe fonctionnel à l’échelon DOD de Dijon (D.N.R.E.D.) ; Angoulême CRD (DR de Poitiers) : de **M. Vincent RYCKEBOER**, receveur principal de 2^{ème} classe fonctionnel à Jonzac viticulture (DR de Poitiers).

2 - L’affectation en qualité de receveur principal de 2^{ème} classe fonctionnel :

- **Responsable d’un service dans un grand ensemble douanier à :**

Saint-Louis autoroute (DR de Mulhouse) : de **M. Bernard PALITA**, receveur principal de 2^{ème} classe comptable à Périgueux (DR de Bordeaux) ;

Nancy CRD (DR de Nancy) : de **M. Joël RIBES**, receveur principal de 2^{ème} classe comptable à Nevers (DR de Bourgogne) ;

La Lamentin aéroport (DI d’Antilles-Guyane) : de **M. Daniel ROBIN**, receveur principal de 2^{ème} classe comptable à Fort-de-France messageries (DI d’Antilles-Guyane) ;

Béthune CRD (DR de Dunkerque) : de **M. Gilles GRESIAK**, receveur principal de 2^{ème} classe fonctionnel à Fort-de-France port (DI d’Antilles-Guyane) ;

Toulouse Portet CRD (DR de Midi-Pyrénées) : de **M. Francis TORAL** receveur principal de 2^{ème} classe comptable à Tarbes (DR de Midi-Pyrénées).

- **Remplacement ponctuel lors de vacances d’emplois :**

Paris spécial : de **M. Gilbert COMTE**, receveur principal de 2^{ème} classe comptable au Puy-en-Velay (DR d’Auvergne).

Pour information :

- postes comptables non pourvus :

Direction

Champagne-Ardenne

Pays-de-la-Loire

Centre

Champagne-Ardenne

Provence

Le Havre

Basse-Normandie

Bretagne

Poitiers

Franche-Comté

Rouen

Résidence

Chaumont CRD

Laval CRD

Bourges CRD

Charleville-Mézières CRD

Gap CRD

Gonfreville l’Orcher raffinerie

Alençon CRD

Lorient CRD

Brive-la-Gaillarde CRD

La Ferrière-sous-Jougne CRD

Petit-Couronne raffinerie.

- postes fonctionnels non pourvus :

Adjoint d’un service dans une direction nationale

Paris : division vecteurs et logistiques des transport (D.N.R.E.D.)

Paris : division protection du consommateur et du commerce extérieur (D.N.R.E.D.)

Responsable d’un service dans un grand ensemble douanier

Brest CRD (Bretagne)

Caen CRD (Basse-Normandie)

Bastia-Port (Corse)

La Rochelle Pallice CRD (Poitiers)

Villepinte GR CRD (Paris-Est) Orly (Orly)

Adjoint à un chef d’échelon DOD

Metz (D.N.R.E.D.)

Chef d’un service de la surveillance

Nantes (Pays-de-la-Loire)

Adjoint à un chef divisionnaire

Strasbourg pour être mis à disposition du CCPD de Khel (Strasbourg)

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL
TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (PL) ou 06.86.43.26.37 (ER)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Directrice de Publication : Elisabeth ROGANI.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.